Image not found or type unknown

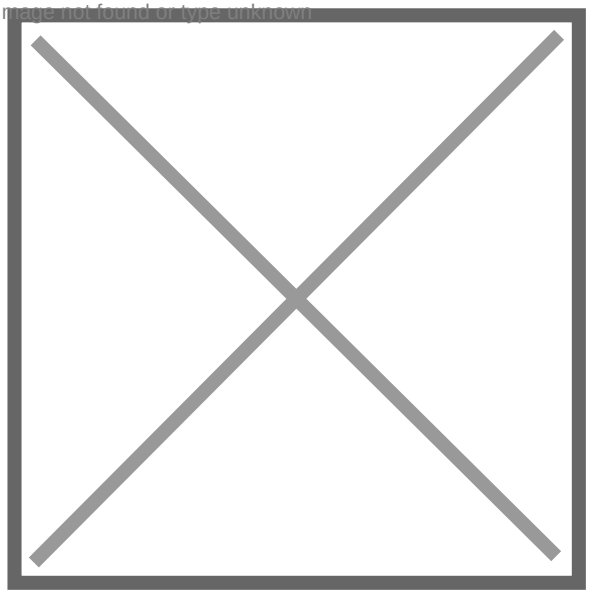

Litige avec avis suite à un accrochage

Par **aubert**, le **06/01/2008** à **20:31**

Suite à un léger endommagement de la carosserie d'un véhicule de location, Avis nous accorde de ne payer que les frais réels. Hors 2 jours plus tard,en utilisant les coordonnées bancaires de la carte ayant effectuée le payement de la location,ils ont débités la franchise.Ont-ils le droit de prélever ainsi sans que le document de caution n'est été signé (suite à une avarie de matériel nécessaire à la prise d'empreinte bancaire) ?La banque ayant accordée un découvert trop important,l'argent nous est restitué.Hors aujourd'hui,4mois plus tard,sans qu'aucune correspondance préalable n'est été envoyées,nous recevons un courrier d'une société de recouvrement qui nous demande la franchise plus des intérêts en nous menaçant de procès.Quels sont nos recourts?La clause de la franchise n'est-elle pas abusive?Peut-on ne payer que les frais induits?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés